

Concours Innovation Sécurité routière

Colloque

La mobilité au service de
la sécurité

14 novembre 2019

L'AQTr veut promouvoir les initiatives hors du commun dans le domaine de la Sécurité routière.

Vous avez développé un projet ou une technologie à caractère innovant visant à améliorer la sécurité routière. Ce concours s'adresse à vous!

Étape 1 Directives de candidature

Remplir le formulaire de mise en candidature disponible au www.AQTr.com et le transmettre le **30 octobre 2019** au plus tard.

Les projets doivent être décrits et présentés en 500 mots.

Le formulaire d'inscription peut être accompagné de deux annexes, au maximum, sous forme d'illustrations (photos, graphiques). Les présentations de type PowerPoint ne sont pas acceptées en guise d'annexes.

Conditions d'admissibilité

Les finalistes qui auront passé la première étape de sélection du concours devront préalablement s'inscrire au colloque.

Formulaire

Voir le formulaire en cliquant [ici](#) ou sur le site l'AQTr, www.aqtr.com.

Critères de sélection

PERTINENCE : 20 %
(Existe-t-il un besoin? La solution répond-elle au besoin? Cohérence entre le besoin et la solution proposée?)

INNOVATION : 40 %
(Le produit ou la technologie se démarquent-ils? Nouveauté?)

AMÉLIORATIONS PRÉVUES : 20 %
(Y a-t-il ou y aura-t-il des améliorations pour le suivi, la gestion et l'entretien dans le domaine?)

REPRODUCTIBILITÉ : 20 %
(Le produit ou la technologie peuvent-ils être applicables ailleurs?)

Étape 2

Si votre candidature a franchi la première étape, c'est que le comité de sélection croit que votre projet figure parmi les plus innovants! Vous êtes donc finaliste. Vous serez alors invité à en faire la présentation devant le public du Colloque La mobilité au service de la sécurité 2019 à Montréal. Le public sera appelé à voter pour son projet favori. Le vainqueur sera annoncé au déjeuner-causerie du colloque.

Lors de la présentation de votre projet, vous disposerez d'une période maximale de 5 minutes sur le principe de : 5 images/5 minutes. Cette présentation ne pourra être faite que par une seule personne.

Saurez-vous convaincre le public du caractère innovant de votre projet?

Pour toute information complémentaire :

Ramaji Tombor

rtombor@AQTr.com

514 523-6444, poste 325

**SUIVEZ-NOUS, COMMENTEZ
ET PARTAGEZ!**



AQTr

L'expertise en transport

6666, rue Saint-Urbain
Bureau 450
Montréal (Québec) H2S 3H1

Téléphone : 514 523-6444
Fax : 514 523-2666
Courriel : info@aqtr.com

AQTr.com

Fondée en 1964, l'Association québécoise des transports (AQTr) a pour mission de mobiliser la communauté des transports, afin de favoriser l'échange des connaissances et la formation dans le domaine. Forte de l'expertise de ses membres, elle se veut le forum en transport par excellence au Québec.